



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION**

Direction Générale

N° DG-01-18/..... **5189**

Port-au-Prince, le **05.FEV.2018**

AVIS

Le Ministère de la de la Santé et de la Population (MSPP) porte à la connaissance de tous les responsables d'usine à glace l'obligation qui leur est faite de procéder à l'enregistrement de leur entreprise conformément aux règlements sanitaires en vigueur.

En outre, une séance de formation sera tenue à leur intention dans le but de garantir la qualité du produit.

Pour toutes informations s'adresser à la Direction de Promotion de la Santé et de Protection de l'Environnement du MSPP (DPSPE/MSPP) située au Bureau Central aux coordonnées suivantes :

1, Rue Jacques, Roumain, Mais Gâté,
Téléphone : 4892-5261, Courriel :
dpspe.mspp17@gmail.com.

